

VETE1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction



La formation en médecine vétérinaire comporte deux cycles d'études : trois blocs annuels de programme de bachelier et trois blocs annuels de master. En médecine vétérinaire, l'UCLouvain n'organise que le programme de bachelier.

Votre profil

L'homme ou la femme médecin vétérinaire est avant tout un-e scientifique au service de la santé animale. Spécialiste de la médecine des animaux domestiques (d'élevage ou de compagnie), il ou elle veille à la qualité de tous les produits et sous-produits d'animaux consommés par la population, depuis les conditions d'élevage des animaux jusqu'à l'assiette du consommateur.

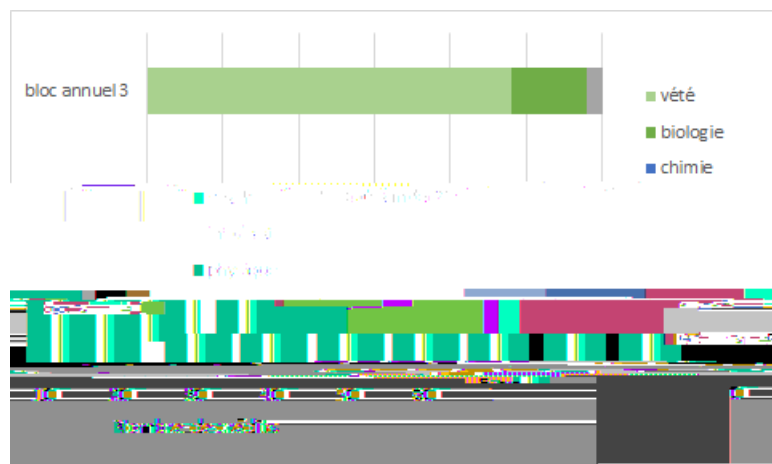
Votre futur job

La grande majorité des diplômé-es s'orientent vers la pratique de la médecine vétérinaire, que ce soit des animaux de production ou des animaux de compagnie. Les vétérinaires travaillent de plus en plus en association.

Le secteur privé recrute régulièrement des vétérinaires soit pour la recherche ou le développement de nouveaux produits, soit pour des activités du secteur technico-commercial.

La recherche offre également des postes aux vétérinaires, ainsi que le secteur de l'élevage, de la sécurité alimentaire et de la surveillance des épidémies.

Votre programme



La **première année** est centrée sur l'acquisition du socle de compétences en sciences (chimie, biologie, mathématiques et physique). Vous entamerez la formation spécialisée par l'étude de l'anatomie comparée et de la botanique appliquée.

Les **deuxième** et **troisième** années comprennent une proportion grandissante de cours particuliers à la filière et qui vous préparent aux matières spécialisées des années de master (Université de Liège). Leur objectif est l'acquisition d'une connaissance approfondie des différents aspects de la biologie des principaux animaux domestiques sains (cheval, bovin, ovin, carnivores, porc et oiseaux).

Des conditions d'accès à la suite du 1er cycle des études de médecine vétérinaire, à l'issue de la 1ère année du bachelier, ont été fixées par le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études en sciences vétérinaires modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le

VETE1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Vision du diplômé

Acquérir les connaissances générales et disciplinaires ainsi que les compétences personnelles et relationnelles nécessaires à la formation proposée en master en médecine vétérinaire afin de devenir un scientifique spécialiste de la santé et du bien-être animal, tel est le défi proposé à l'étudiant bachelier en médecine vétérinaire.

Le bachelier maîtrisera d'abord les principes généraux des sciences fondamentales (biologie, chimie, physique et mathématiques) nécessaires à la compréhension des processus complexes qui président au fonctionnement d'un animal en bonne santé, processus qu'il étudiera ensuite de manière structurée, critique et surtout multidisciplinaire (morphologie, physiologie, biochimie, immunologie,...).

Le bachelier améliorera ses compétences personnelles telles que sa capacité à étudier, à s'auto-évaluer, à s'adapter, à planifier une tâche, à gérer son temps mais développera également ses compétences relationnelles comme la capacité à travailler en groupe, à communiquer, à dialoguer.

Au terme du programme de bachelier en médecine vétérinaire, l'étudiant sera capable d'aborder la formation de master en médecine vétérinaire par l'acquisition d'une vaste somme de connaissances théoriques et pratiques relatives aux espèces d'animaux de compagnie et de production ainsi que par sa capacité à utiliser et appliquer ses connaissances dans la réalisation de la démarche diagnostique enseignée en master et utilisée au cours de sa vie professionnelle.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser et utiliser les principaux concepts des sciences fondamentales et disciplinaires nécessaires à la compréhension de la complexité d'un être vivant.

1.1. Démontrer une compréhension approfondie des concepts de base des sciences fondamentales :

1.1.1. organiser, par l'étude des concepts fondamentaux de la biologie, ses connaissances disciplinaires dans une perspective évolutionniste et centrées sur l'organisme animal.

1.1.2. maîtriser, en chimie générale et en chimie organique, la dimension moléculaire de la matière vivante, prérequis indispensable à l'étude de son fonctionnement normal ou anormal.

1.1.3. maîtriser, en physique et en mathématiques générales, les lois fondamentales de l'univers qui président à tout phénomène, y compris celui de la vie, mais également, plus encore que par l'étude des autres matières, se confronter à la rigueur du raisonnement logique de la démarche scientifique.

1.1.4. développer, par les probabilités et les statistiques, un esprit d'analyse critique, la maîtrise du raisonnement par hypothèse ainsi que la compréhension et l'interprétation d'un résultat statistique.

1.2. Intégrer les principales notions des sciences disciplinaires relatives aux espèces d'animaux de compagnie et d'animaux de production

1.2.1. En morphologie, faire preuve d'une connaissance approfondie de l'anatomie normale, y compris de son aspect radiologique ; de l'histologie normale des tissus et des organes.

1.2.2. En embryologie, connaître et comprendre les aspects importants en clinique du développement de l'embryon depuis la fécondation jusqu'à la naissance.

1.2.3. En physiologie, décrire précisément le fonctionnement et la régulation des différents systèmes d'organes qui composent un animal, y compris le système immunitaire.

1.2.4. En biochimie, identifier les composants biochimiques de la matière vivante ainsi que spécifier leurs voies de synthèse et de dégradation.

1.2.5. Intégrer les exigences en termes de gestion, de nutrition, d'environnement et de besoins éthologiques des espèces d'animaux de compagnie et d'animaux de production dont il connaîtra les différentes races.

1.2.6. Maîtriser également les bases de la génétique moléculaire et factorielle.

1.2.7. Connaître les caractéristiques générales des principales familles d'agents pathogènes (bactéries, virus, parasites) et les grands principes de leur virulence, prophylaxie et thérapeutique comme prérequis à l'étude des maladies infectieuses étudiées en master.

1.2.8. Prendre conscience des enjeux que pose la santé animale dans le cadre de la protection de la santé publique et de celle de l'environnement, se former à la démarche clinique du diagnostic.

2. Mobiliser les aptitudes méthodologiques exigées par le niveau universitaire du programme d'étude et le niveau de l'exercice de la profession de médecin vétérinaire

2.1. Comprendre et intégrer un savoir avec rigueur, précision et analyse critique.

2.2. Mesurer son niveau de maîtrise d'un sujet ou d'une matière et approfondir par lui-même un domaine abordé au cours du programme.

2.3. Rechercher avec méthode des informations scientifiques valides et pertinentes, se livrer à leur analyse critique et à leur synthèse.

2.4. Utiliser ces informations pour proposer des solutions à des problématiques scientifiques, sociales ou éthiques.

2.5. Organiser et gérer son temps de travail.

2.6. Structurer et argumenter un raisonnement scientifique.

2.7. Etablir les liens verticaux et transversaux unissant les différents enseignements et concepts afin d'aborder l'animal et son (dys-)fonctionnement dans son ensemble.

3. Travailler en équipe et développer ses habilités relationnelles

3.1. Prendre des décisions éclairées et partagées, écouter, respecter chacun, développer une argumentation cohérente et [(3, rC9Q9pper unA /F 1 56.6

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

annu

1 2 3

o Contenu :

o Biologie (17 crédits)

○ LBIO1111	Biologie cellulaire et moléculaire	Patrick Dumont Charles Hachez	FR [q1] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LBIO1112	Biologie des organismes : plantes et animaux	Muriel Quinet Jean-François Rees	FR [q2] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LVETE1111	Biologie végétale appliquée à l'élevage	Muriel Quinet	FR [q2] [22.5h+15h] [3 Crédits] 🌐	X		
○ LVETE1312	Ecologie appliquée aux animaux domestiques	Jean-François Cabaraux	FR [q2] [30h+12h] [4 Crédits] 🌐			X

o Physique et mathématiques (14 crédits)

○ LMAT1101	Mathématiques 1	Pedro Dos Santos Santana Forte Vaz	FR [q1] [30h+20h] [4 Crédits] 🌐	X		
○ LPHY1101	Physique 1	Michel Crucifix Thierry Fichetef	FR [q1] [30h+40h] [6 Crédits] 🌐	X		
○ LPHY1103	Compléments de physique	Gabriel Dias de Carvalho Junior Marco Drewes	FR [q2] [40h+10h] [4 Crédits] 🌐	X		

o Chimie et biochimie (19 crédits)

○ LCHM1111B	Chimie générale	Benjamin Elias Alexandru Vlad	FR [q1] [45h+45h] [8 Crédits] 🌐	X		
○ LCHM1141A	Chimie organique	Benjamin Elias Charles-André Fustin	FR [q2] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X		

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Tableau des prérequis

LANG1863 "[Anglais interactif pour étudiants en sciences \(niveau intermédiaire+\)](#)" a comme prérequis LANG1861

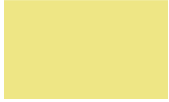
- LANG1861 - [English: reading and listening comprehension of scientific texts](#)

LBRAL2102F "[Physiological and nutritional biochemistry : parts 1, 2 and 3](#)"

o Culture et esprit scientifique

<p>o LVETE1101</p>	<p>Introduction à la santé publique et notions d'économie</p>	<p>Jean-Paul Dehoux François-Xavier Philippe</p>	<p>100 [q2] [30h] [3 Crédits]</p>
--------------------	---	--	---

o Ethologie




o Génétique

○ LBIR1352	Génétique générale	Philippe Baret Annika Gillis (coord.) Jacques Mahillon	ES [q2] [45h +15h] [5 Crédits]
------------	--------------------	--	---

o Séminaires et exercices intégrés

○ LVETE1300	Integrated Seminars	Melissa Page (coord.) Muriel Quinet René Rezsóhazy Patrice Soumillon	ES [q2] [0h +25h] [2 Crédits]
○ LVETE1381	Exercices d'intégration	Cathy Debier Jean-Paul Dehoux Isabelle Donnay (coord.) Françoise Gofflot Jean-François Rees René Rezsóhazy	ES [q1+q2] [0h +50h] [5 Crédits]

o Anglais

○ LANG1863	Anglais interactif pour étudiants en sciences (niveau intermédiaire+) 	Ahmed Adriouche (coord.) Catherine Avery (coord.) Amandine Dumont (coord.) Sandrine Jacob (coord.) Adrien Kefer (supplée Amandine Dumont) Nevin Serbest Florence Simon (coord.) Françoise Stas Marine Volpe	ES [q1 ou q2] [30h] [2 Crédits]
------------	---	--	--

o Stage

○ LVETE1244	Initiation à la ruralité et stage d'immersion en milieu animalier	Isabelle Donnay	ES [q1 ou q2] [50h] [2 Crédits]
-------------	---	-----------------	--

⌘ Cours facultatifs

Les crédits de ces cours ne sont pas comptabilisés dans les 180 crédits requis.

⌘ LSST1001	IngénieuxSud	Stéphanie Merle Jean-Pierre Raskin	ES [q1+q2] [15h +45h] [5 Crédits]
⌘ LSST1002M	Informations et esprit critique - MOOC	Anne Bauwens (supplée Jean-François Rees) Myriam De Kesel	ES [q2] [30h +15h] [3 Crédits]

VETE1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Des conditions d'accès à la suite du 1er cycle des études de médecine vétérinaire, à l'issue de la 1ère année du bachelier, ont été fixées. Vous trouverez les informations légales à ce sujet en cliquant [ici](#).

Les connaissances linguistiques d'une langue nationale du niveau européen B1 au minimum est maintenant requise si la langue maternelle du vétérinaire n'est pas une des langues nationales ou si la langue dans laquelle la qualification professionnelle permettant de pouvoir exercer la médecine vétérinaire n'a été obtenue dans une des langues nationales.

cf. [2018-01-31 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 novembre 2009 relatif à l'agrément des médecins vétérinaires.](#) - M.B. 2018-02-14

PÉDAGOGIE

Des séances sont organisées au cours de la première année autour des questions de méthode de travail, par exemple la gestion du temps ou la manière d'aborder les différentes matières.

Outre des rapports à remettre ou des contrôles de connaissance au début de certaines séances de laboratoires, des interrogations obligatoires intervenant dans la note finale de chaque matière sont organisées après un mois de cours au premier quadrimestre.

Il est important de remarquer que la grande majorité des enseignements théoriques sont complétés par des travaux pratiques (TP)

- le [Master \[120\] en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire](#) (accès direct, moyennant compléments de formation ou refusé)

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

EntitéSigle

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SST/SC/VETE

Ecole de médecine vétérinaire ([VETE](#))

Faculté des sciences ([SC](#))

Secteur des sciences et technologies ([SST](#))

VETE